

4. Désignation des membres pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère nous informe qu'il convient de procéder à la désignation de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire 2 représentants. **Avec leur accord le conseil a désigné en tant que titulaire Philippe Flayol et suppléant Michel Thibon.**

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5. Désignation des membres des commissions paritaires pour les conventions d'occupation des 2 Temples

Le conseil a désigné avec leur accord Michel Thibon et Marc Yaguiyan. Un appel à candidature a été lancé auprès des habitants de la commune.

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6. Ecole: demande d'achats

Monsieur le maire présente une demande d'achats pour l'école de Saint Roman de Tousque. Il s'agit de 2 meubles casier, de 60 bacs en plastique, de 5 couchettes pliables et de 5 draps housse.

Le montant total s'élève à 1 175.50€ TTC

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

7. Contrats territoriaux 2021

Ce point est reporté à la séance suivante.

8. Conditions de réservation de la salle multifonction

Plusieurs associations locales réservent la salle multifonction de la commune.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réfléchir à une prise en charge financière pour les dépenses d'électricité, de chauffage et d'entretien de la salle.

Après discussion le conseil a décidé de demander un concours financier dès lors que l'association en question rémunère des intervenants pour ses formations, et que cette formation est payante pour les participants.

Le montant de la participation sera défini en amont en concertation avec chaque association.

POUR 8 CONTRE 3 ABSTENTION 0

Questions diverses:

- Point sur les travaux à la station d'Epuration de Saint Roman :

La réception des travaux a eu lieu, avec des réserves. (pas d'étanchéité au niveau des

capots). Le débroussaillage régulier est à faire par la commune afin d'empêcher le développement racinaire sur le bassin (temps de travail=évalué à environ 100h/an).
Nécessité de se créer un cahier de suivi et d'observation.

- Point sur les résultats d'analyses d'eau :

L'eau est sans calcaire et donc agressive, ce qui entraîne de la corrosion dans les tuyaux en béton ou en plomb dans les habitations qui en seraient encore équipées.

- Point sur l'activité au village vacances :

Rencontres suivies avec le gestionnaire en particulier à propos des fuites massives de la piscine.

- Point sur la Fibre :

Suivre le lien suivant pour vérifier si votre habitation est éligible : www.alliancetreshautdebit.fr

-Point sur la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère :

Des commissions thématiques ont été ouvertes aux élus communaux (non intercommunaux) :

- Commission Mobilité Transport à la demande, déplacements doux : Marc Yaguiyan
- Commission Environnement, Développement Durable, Energies Renouvelables : Nathalie Causse
- Commission Santé (maisons de santé) : Patrick Vogt
- Commission Finances et Prospectives : Philippe Flayol

- Déneigement :

Nous avons reçu plusieurs devis.

-Site internet : la refonte entre l'ancien site et le nouveau est en cours. Il s'agit d'aller vers une solution plus moderne et gérable par plusieurs personnes.

-Ecole : remerciements à la population et aux élus qui ont participé au nettoyage de la cour de l'école et au jardin public.

-Local de bienfaisance : Le toit a été enlevé, ainsi que les poutres et les tuiles. Une arase en béton a été réalisée. Travaux Nicolas Verdier.

La séance est levée à 23H10